

## **Conseil Municipal du 11 mai 2017**

### **Compte rendu**

**PRESENTS** : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER, Guillaume GERARD

**ABSENT** : Aurélien LE GUILCHER

### **Commerce SKOL LOUARN**

Madame le Maire donne lecture de la lettre des gérants Christophe BERNARD et Géraldine POUSSEREAU, qui font part de la cessation d'activité au 31 mai 2017, du commerce restaurant - bar - épicerie Skol Louarn.

La commune va engager des démarches pour la recherche de nouveaux gérants.

Guillaume GERARD parle de l'expérience avec la structure ESAT (Etablissement et Service d'aide par le travail) qui gère un restaurant sur Carhaix.

### **Acquisition d'un appareil de désherbage thermique**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires, la commune a fait l'acquisition d'un appareil de désherbage thermique auprès de la société LE GALL Frères de Plouéan pour un montant HT de 2 290 €.

Un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional et de l'agence de l'eau a été déposé (taux de subvention attendu 40 % du montant HT).

### **Démolition et Désamiantage des anciens vestiaires**

Le devis de l'entreprise CRENN TP s'élève à 13 145 € HT.

L'intervention de l'entreprise est prévue pour fin juin.

### **Morlaix Communauté : Plan infra polmar**

Le dispositif infra-polmar vise à définir une organisation intercommunale permettant de préparer les communes littorales à la gestion d'une pollution maritime dans une logique de solidarité intercommunale.

Les communes rétro littorales comme Lannéanou, sont elles aussi associées à cette démarche par la mise à disposition possible de leurs moyens humains et matériels, en cas de pollution.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'approuver les modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime dans le cadre du plan infra-polmar et de désigner :

Référent élu : Hervé SAINT JALM

Référent technique et administratif : Nelly OLLIVIER

### **Circuit BI-CROSS**

Madame le Maire présente le projet de la piste bi cross qui sera réalisée sur le terrain auprès de l'atelier municipal, par les agents du syndicat intercommunal de voirie de lanmeur-plouigneau.

Cette installation consiste à aménager une piste composée de bosses et de virages relevés.

Le devis estimatif s'élève à 10 005,50 €.

Accord des conseillers.

### **Questions diverses**

Déplacement sur place des élus, afin d'examiner la demande faite par Stéphane NORMAND pour un accès à sa parcelle d'une largeur de 4 mètres, à partir du parking communal. Il s'agit d'un accès secondaire.

Lors de cette rencontre, Monsieur Normand propose de céder à la commune une portion de son terrain, la commune va faire appel à un géomètre.

Pour le bon déroulement des élections législatives qui auront lieu le dimanche 11 juin (et dimanche 18 juin en cas de second tour), les conseillers établissent le planning de permanence durant les horaires d'ouvertures du bureau de vote de 8 heures 00 à 18 heures 00.

\*\*\*\*\*

Fin de séance